



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
Département des Pyrénées-Orientales

Arrêté n°76/2022

**ARRÊTE OCTROYANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT SUR LE
DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE :

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L131-1 et L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu la Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande formulée par Monsieur WECHSLER Patrick en date du 22 juillet 2022, sollicitant une autorisation temporaire de stationner sur le domaine public, sur le trottoir et empiétant un minimum sur la voie de circulation à hauteur du 84 Ter Avenue Joliot Curie à Palau del vidre 66690,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter un d'emménagement au 84 Ter avenue Joliot Curie sur la commune de Palau del Vidre,

ARRETE

ARTICLE 1. - Le mardi 06 septembre 2022 de 07 heures et 30 minutes jusqu'à 17 heures 30 minutes, la société SAS DEM66 située au 66 boulevard Félix Mercader à Perpignan 66000, est autorisé à faire stationner un poids lourd au niveau du n°84 Ter avenue Joliot Curie afin de procéder à un déménagement.

ARTICLE 2. - Le demandeur, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons en mettant en place une obligation de changement de trottoir et pendant toute la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3. - Afin de préserver la sécurité du personnel, des piétons et des biens, tout véhicule stationné irrégulièrement dans la zone règlementée par le présent arrêté pourra être verbalisé.

ARTICLE 4. - le bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient subvenir du fait de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 5. - Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des Fontaines, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

En cas d'inexécution des travaux dans ces délais, la présente autorisation sera réputée retirée.

Fait à Palau del Vidre, le vendredi 29 juillet 2022

Le Maire,

Bruno GALAN

